BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

Décision n° 5091 du 4 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne

NOR: INTJ1902922S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 665 du 8 janvier 2019 (NOR: INTJ1900455S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2019:

James Sébastien NIGEND : 156326 NLS : 8014040

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2019:

 Didier Franck
 NIGEND: 165208
 NLS: 8021826

 Meilleur Yannick
 NIGEND: 143512
 NLS: 5325132

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2019:

Le Borgne Stéphane	NIGEND: 144442	NLS: 8003574
David Éric	NIGEND: 140 682	NLS: 8000319
Madec Thomas	NIGEND: 195682	NLS: 8048231
Effray Romuald	NIGEND: 215482	NLS: 8069297
Lécuyer Patrick	NIGEND: 134152	NLS: 5294845
Davy Valérie	NIGEND: 152769	NLS: 8015818
Guibert Loïc	NIGEND: 117876	NLS: 5218953

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2019:

Citolleux Nicolas	NIGEND: 324895	NLS: 8114681
Evina Fany	NIGEND: 323850	NLS: 8093745
Lernould Émilie	NIGEND: 269136	NLS: 8143787
Ruby Charlyne	NIGEND: 302746	NLS: 8102189
Laurent Christelle	NIGEND: 321466	NLS: 8113108

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2019.

Le général, commandant par suppléance la région de gendarmerie de Bretagne et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, P. REUL